



l'agence|actions|territoires



Commune de Castelnaud-de-Guers (34)

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Prescription	Arrêt	Publication	Aprobation
13 mars 2014	20 juin 2019		

phase arrêt

4.1a Zonage commune 1/2 éch 1 : 5000

l'agence|actions|territoires
14b rue Torras - 34 000 Montpellier
tél : 04 48 78 20 90 - agence-at@agence-at.com

Légende zonage :

- Ap Zone agricole protégée à forts enjeux paysagers
- Ah Zone agricole sous forme de hameau
- N Zone naturelle
- Nep Zone naturelle d'équipements publics
- Ni Zone naturelle à vocation de loisirs
- Ua Zone urbaine du centre ancien
- Ub Zone urbaine de faubourg
- Uc Zone urbaine mixte
- Ue Zone urbaine à vocation économique
- Uep Zone urbaine d'équipements publics

Légende des zones spécifiques :

- Emplacement réservé
- Périmètre de protection de la STEP
- Recul des constructions par rapport aux berges des ruisseaux
- Secteur dans l'emprise AZI non soumis au PPRI
- Secteur concerné par une OAP
- Secteur concerné une servitude de mixité sociale

Servitude PM1 liée au Plan de Prévention des Risques Inondation :

- Ru - Zone inondable urbanisée de risque grave
- Bu - Zone inondable urbanisée de risque important

Légende des éléments de protection :

- Espaces de biodiversité à préserver (art. L 151-23)
- Éléments ponctuels du patrimoine bâti à préserver (art. L 151-19)
- Espaces paysagers à préserver (art. L 151-19)
- Arbre isolé ou alignements à préserver (art. L 151-19)
- Itinéraire à préserver (art. L 151-38)